

# bellerive

## Ma Ville face aux **risques majeurs**

juin 2016

### PREVENIR POUR MIEUX RÉAGIR



transport de  
matières  
dangereuses



rupture de  
barrage



mouvement  
de terrain



inondation



sismicité  
zone 2



industriel

[WWW.VILLE-BELLERIVE-SUR-ALLIER.FR](http://WWW.VILLE-BELLERIVE-SUR-ALLIER.FR)

 VILLE DE BELLERIVE

Ville de  
**belle**  
rive  
sur  
allier

## AVANT PROPOS

La Ville de Bellerive-sur-Allier s'implique depuis de nombreuses années, avec ses partenaires, dans la prévention et la gestion des risques.

Après l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), consultable en Mairie, **ce Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) en est l'outil pratique.**

Il présente aux Bellerivois les risques auxquels la Ville peut être exposée, ainsi que les consignes de sécurité à appliquer.

**Conservez-le précieusement.**

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de difficultés.

Car la sécurité civile est l'affaire de tous.



## QUELS RISQUES ?

La Ville de Bellerive-sur-Allier est exposée à 6 risques majeurs :



**INONDATIONS**



**MOUVEMENT  
DE TERRAIN**



**TRANSPORT  
DE MATIÈRES  
DANGEREUSES**



**RUPTURE  
DE BARRAGE**



**INDUSTRIEL**



**SISMIQUE**

**Le risque majeur** est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou accidentelle dépasse les capacités de réaction de la société. De fréquence faible, un risque majeur entraîne de graves dommages sur l'homme, les biens et l'environnement.

## QUE FAIT LA VILLE ?

Un dispositif 24h/24, 7 jours/7 permet d'intervenir sur tous les événements qui ont des conséquences sur les personnes ou les biens.

**En cas de crise majeure, le Maire déclenche le plan communal de sauvegarde (PCS).**

Ce plan réalisé par la Ville de Bellerive a pour finalité la protection de la population, de l'environnement et des biens. Il prévoit des moyens d'actions, l'organisation et l'activation de cellules de crise et la coordination avec les services et secours extérieurs.

# INONDATIONS



En dépit du progrès des connaissances météorologiques et hydrologiques, malgré les travaux d'aménagement, il n'est pas possible d'empêcher les inondations.

## QUE FAIT LA VILLE ?

En cas d'alerte inondation déclenchée par la procédure de «vigilance alerte aux crues» mise en place par la Préfecture, la Ville suit l'évolution des niveaux de la rivière Allier. Si nécessaire, elle met en oeuvre les mesures prévues dans le Plan Commune de Sauvegarde.

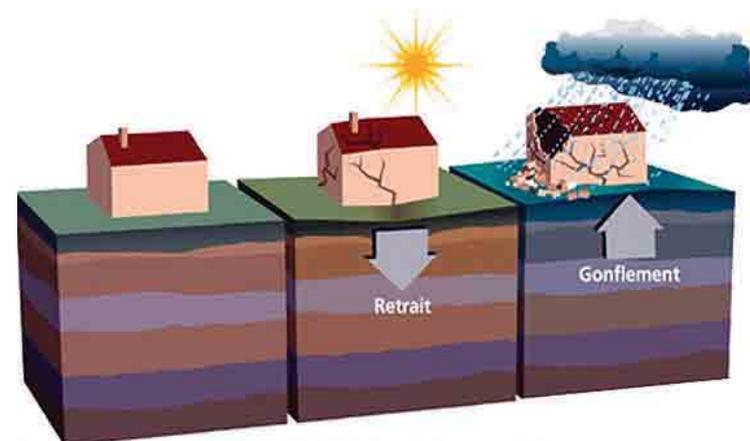
## LOCALISATION

**La rivière Allier** : ses crues sont caractérisées par des montées lentes du niveau d'eau.  
**Les ruisseaux Briandet et Sarmon** : les crues sont caractérisées par des montées rapides du niveau d'eau.

**Les bords de l'Allier, du Sarmon et du Briandet et les zones d'habitation longeant les berges peuvent être inondés.**

**Les crues marquantes à Bellerive** : 19 octobre 1846 - 31 mai 1856 - 26 septembre 1866 - 14 septembre 1875 - 18 octobre 1907 - 4 juin 1913 - 25 octobre 1943 - 26 décembre 1973 - 4 décembre 2003

# MOUVEMENT DE TERRAIN



Un mouvement de terrain concerne l'ensemble des déplacements du sol ou du sous-sol. Une fois déclarés, les mouvements de terrain peuvent être regroupés en deux grandes catégories, selon le mode d'apparition des phénomènes observés. Il existe d'une part, des processus lents et continus (affaissements, tassements), et, d'autre part, des événements plus rapides et discontinus, comme les effondrements, les éboulements, les chutes de pierre....

## QUE FAIT LA VILLE ?

**Bellerive est particulièrement concernée par les mouvements de terrains dus au retrait-gonflement des argiles.** La commune donne à travers les certificats d'urbanisme, une information concernant l'état des lieux du terrain à l'acquéreur. Le phénomène de retrait-gonflement des argiles, bien que non dangereux pour l'homme, engendre des dégâts importants aux bâtiments.

## ET MOI, JE FAIS QUOI ?

A l'annonce de la montée des eaux dès l'alerte transmise par information dans les boîtes aux lettres, par affichage et par haut parleurs



Ecoutez la radio  
Respectez les  
consignes des  
autorités



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes de  
secours



Fermez les portes,  
fenêtres, soupiraux,  
aérations



Fermez le gaz et  
coupez l'électricité



Limitez vos déplacements pour ne pas vous exposer ou encombrer les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Montez à pied dans les étages. Gagnez les hauteurs rapidement

## ET MOI, JE FAIS QUOI ?

Mesures de protection : drainage, confortement des fondations.



Informez les autorités



Ne téléphonez pas,  
libérez les lignes de  
secours



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou menaçant de s'écrouler



Ecoutez la radio  
Respectez les  
consignes de sécurité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Eloignez-vous de la zone dangereuse  
Rejoignez le lieu de regroupement

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Le risque «Transport de Matières Dangereuses» (TMD) est le risque consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses, par voie routière ou par canalisation, pouvant entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et/ou l'environnement. Les produits dangereux sont nombreux et peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs.

Les principaux dangers liés aux TMD sont : une explosion, un incendie, un nuage toxique, une pollution de l'atmosphère du sol et de l'eau. Ces manifestations peuvent être associées.

## QUE FAIT LA VILLE ?

La traversée de la Ville par voie routière est interdite aux transporteurs de matières dangereuses, sauf pour les livraisons sur le territoire de l'agglomération Vichy Val d'Allier. La police municipale opère régulièrement des contrôles sur les axes de la commune.

# RUPTURE DE BARRAGE



Un barrage est un ouvrage artificiel coupant un cours d'eau et transformant en réservoir d'eau un site naturel approprié. Il peut avoir pour fonction la régulation des cours d'eau, l'irrigation, l'alimentation en eau, la production d'énergie électrique...

A la suite de la rupture d'un barrage, on observe en aval, une inondation brutale, précédée par le déferlement d'une onde de submersion, plus ou moins importante selon le type de barrage et la nature de la rupture.

## QUE FAIT LA VILLE ?

Bellerive est concernée par le risque de rupture du barrage de Naussac situé dans le département de la Lozère, sur la rivière le Donozau.

La réglementation française oblige à assurer un contrôle avant, pendant et après la construction des barrages. Ces contrôles sont effectués par l'exploitant et les services de l'Etat.

En cas d'alerte, la Ville mettrait en oeuvre les mesures prévues dans le Plan communal de sauvegarde.

### Les risques

La probabilité de rupture est très faible.

## ET MOI, JE FAIS QUOI ?



Donnez l'alerte



Ne téléphonez pas, libérez les lignes de secours



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilation



Fermez le gaz et coupez l'électricité



Fermez le gaz et coupez l'électricité



Ne téléphonez pas, libérez les lignes de secours



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Limitez vos déplacements



Ecoutez la radio Respectez les consignes de sécurité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Ecoutez la radio Respectez les consignes de sécurité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Montez à pied dans les étages. Gagnez les hauteurs rapidement

## ET MOI, JE FAIS QUOI ?

# RISQUE INDUSTRIEL

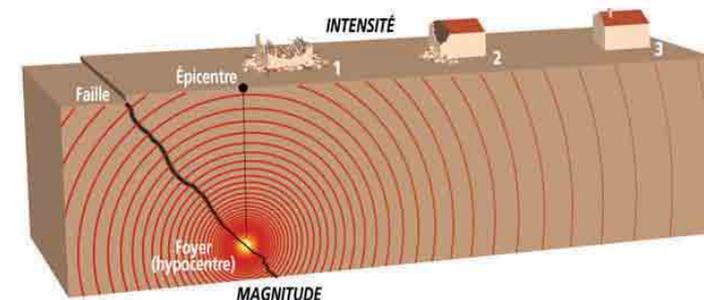


Le risque industriel peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et entraîner des conséquences graves pour les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel. Il est lié à l'utilisation, au stockage ou à la fabrication de substances dangereuses. La notion de risque industriel repose sur la combinaison de l'aléa et des enjeux. Néanmoins, la classification des installations à risque repose sur le potentiel de dangers, indépendamment de l'évaluation du risque.

## QUE FAIT LA VILLE ?

**Bellerive est concernée par le risque industriel à travers le site Manurhin, classé SEVESO.**  
L'alerte est donnée par la Préfecture et diffusée par la sirène.

# RISQUE SISMIQUE



Un séisme (ou tremblement de terre) est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations.

## QUE FAIT LA VILLE ?

**Bellerive se trouve en zone de sismicité faible (niveau 2).**

Aucune méthode scientifique ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment et le lieu où surviendra un tremblement de terre. Le suivi de la sismicité en temps réel se fait à partir de 20 stations sismologiques réparties sur le Massif Central. Les données sismiques sont centralisées à l'Observatoire de Physique du Globe de Clermont-Ferrand.

## LOCALISATION

Si aucun tremblement de terre dévastateur ne s'est produit en Auvergne depuis 5 siècles, des secousses d'intensité moyenne sont ressenties périodiquement. Le risque est donc réel. L'historique et les caractéristiques des séismes ressentis en France métropolitaine sont consultables sur le site [www.sisfrance.net](http://www.sisfrance.net).

## ET MOI, JE FAIS QUOI ?



Limitez vos déplacements



Ne téléphonez pas, libérez les lignes de secours



Fermez et calfeutrez portes, fenêtres et ventilation



Fermez le gaz et coupez l'électricité et l'eau



Ecoutez la radio Respectez les consignes de sécurité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



Retenez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles

## ET MOI, JE FAIS QUOI ?

Tout bâtiment neuf est soumis aux normes de constructions parasismiques afin de protéger leurs occupants contre l'effondrement des habitations.



Fermez le gaz et coupez l'électricité et l'eau



Ne téléphonez pas, libérez les lignes de secours



A l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres et abritez-vous. N'utilisez pas les ascenseurs.



A l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques



Ecoutez la radio Respectez les consignes de sécurité



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent



A l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments susceptibles de tomber



Ni flamme, ni étincelle pour éviter les risques d'explosion

Ce document est très important. Il s'agit du Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), réalisé conformément à l'article L 125-2 du code de l'environnement.

Pour des informations plus précises, les documents indiqués ci-dessous sont consultables à l'Hôtel de Ville de Bellerive, 12 esplanade François-Mitterrand, ou sur le site internet de la ville : [www.ville-bellerive-sur-allier.fr](http://www.ville-bellerive-sur-allier.fr) :

- > le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- > le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- > les cartes du Plan de Prévention des Risques liés aux Inondations (PPRI)

## Les numéros utiles :

- > Pompiers : 18
- > Police Nationale : 17
- > SAMU : 15
- > Police Municipale :  
06 84 83 29 49
- > Alerte crue :  
02 43 50 08 63
- > Canicule :  
0800 06 66 66
- > Météo France :  
01 77 94 77 94
- > Prévisions Météo France :  
3250

## IMPORTANT

Avoir en permanence chez soi, en prévision d'une alerte :

- > une radio portable avec piles
- > une lampe de poche avec piles
- > des bouteilles d'eau potable
- > des boîtes de conserve
- > vos papiers personnels
- > une trousse à pharmacie
- > votre traitement médical en cours
- > des couvertures
- > des vêtements de rechange
- > des bougies et des allumettes

**pour en savoir plus, consultez**

- > en préfecture, le Document Départemental sur les Risques Majeurs
- > [www.prim.net](http://www.prim.net)
- > [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)
- > [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- > [www.ville-bellerive-sur-allier.fr](http://www.ville-bellerive-sur-allier.fr)

## Les alertes

### Hauts parleurs mobiles



disposés sur les véhicules de la police municipale

en cas de **danger** ou **d'alerte**

### 1. abritez-vous

### 2. écoutez la radio

Station France Bleu Pays d'Auvergne 102,5 Mhz

### 3. respectez les consignes

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école

## ET CONNECTEZ-VOUS SUR

[www.ville-bellerive-sur-allier.fr](http://www.ville-bellerive-sur-allier.fr) et sur la page facebook ville de Bellerive



### PRÉVENTION CANICULE

Du 1er juin au 31 août, notre Pays est sous surveillance. Des plans d'alerte et d'urgence canicule sont élaborés par la Préfecture de l'Allier, en relation avec le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Bellerive et la Police Municipale. Si vous êtes une personne isolée, vulnérable, fragile, **inscrivez-vous auprès du CCAS au 04 70 58 43 80**. En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, un contact périodique avec les personnes recensées sera organisé afin de leur apporter conseil et assistance.

# LES BONS REFLEXES

inondation



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages. Gagnez les hauteurs rapidement



Fermez le gaz et coupez l'électricité

mouvement de terrain



Informez les autorités



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Éloignez-vous de la zone dangereuse. Rejoignez le lieu de regroupement



Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ou menaçant de s'écrouler

transport de matières dangereuses



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres, aérations



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Fermez le gaz et coupez l'électricité

rupture de barrage



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations



Montez à pied dans les étages. Gagnez les hauteurs rapidement



Fermez le gaz et coupez l'électricité

risque industriel



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres, aérations



Rentrez rapidement dans le bâtiment le plus proche



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Fermez le gaz et coupez l'électricité

sismicité



A l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres et abritez-vous. N'utilisez pas les ascenseurs.



A l'extérieur, ne restez pas sous des fils électriques



Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas



Ne fumez pas, pas de flamme ni d'étincelles



Fermez le gaz et coupez l'électricité

## et dans tous les cas



Écoutez la radio. Respectez les consignes de sécurité



Limitez vos déplacements



Ne téléphonez pas, libérez les lignes de secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les professeurs s'en chargent